

**Mission Locale du Pays Messin**  
**Pôle des Lauriers, 3 bis rue d'Anjou**  
**57070 Metz-Borny**



Bus Mettis A Direction Borny  
Arrêt : Hauts-de-Blémont



**Maison du Lien Social**  
**2A rue du Maréchal Lyautey**  
**57120 Rombas**



Bus TIM Arrêt Gare  
Train Ligne Verdun - Metz



Retrouvez-nous sur notre site internet  
[www.mlpm.fr](http://www.mlpm.fr)  
sur Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn



# GARANTIE JEUNES

## En route vers l'avenir!

# MISSION LOCALE

## DU PAYS MESSIN

Pôle des Lauriers - 3 bis rue d'Anjou 57070 METZ  
03 87 74 56 40 - [mlpaysmessin@mlpm.fr](mailto:mlpaysmessin@mlpm.fr)



## DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Le décret n° 2016-1855 du 23 décembre 2016 relatif au parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la Garantie jeunes, issu de l'article 46 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 (Loi Travail) prévoit l'inscription de la Garantie jeunes dans le code du travail, au sein d'un Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA).

La Garantie Jeunes a pour objectif une intégration sociale et professionnelle grâce à un parcours personnalisé de 12 mois.

Chaque début de mois, des cohortes sont intégrées sur l'Antenne de Metz, et à la Maison du Lien Sociale à Rombas.

L'accompagnement débute par 4 semaines de collectifs où sont abordés:

- Les actes de la vie quotidienne (bilan de santé, nutrition, atelier mobilité, atelier logement, sport et culture, discrimination, droit du travail, réseaux sociaux, estime de soi),
- Les techniques de recherche d'emploi (rédaction du CV et lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche, recherche de stage et d'emploi, participation à des forums pour l'emploi).

A l'issue de ce collectif, des immersions professionnelles, des entretiens individuels et des ateliers post collectifs se succèdent pour assurer un suivi social et professionnel.

## CRITÈRES

- Avoir entre 16 et 25 ans,
- Etre ni en Emploi, ni en Formation, ni Etudiant,
- Avoir des ressources ne dépassant pas 484,82€ en moyenne sur les 3 derniers mois,
- Vivre hors du foyer parental ou vivre au sein du foyer parental sans recevoir de soutien financier de vos parents.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### Communes à tous les dossiers :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Pour les ressortissants hors UE ou hors EEE, copie de la carte de séjour et de l'autorisation de travail en cours de validité
- Autorisation du représentant légal pour les mineurs ou pour les jeunes majeurs sous tutelle ou curatelle. Si le nom du parent représentant légal est différent de celui du jeune mineur, copie du livret de famille
- Copie de l'attestation de CPAM mentionnant l'adresse du centre avec des droits ouverts
- Relevé d'identité bancaire d'un compte au nom du jeune (livret A accepté).

### Selon la situation du jeune

- Si détaché fiscalement du foyer familial : Dernier avis d'imposition ou de non-imposition.
- Si vivant dans sa famille et fiscalement rattaché au foyer familial dont le niveau de ressources est insuffisant : Justificatif du niveau de ressources du foyer (avis non-imposition ou attestation RSA),
- Si vivant dans sa famille et fiscalement rattaché au foyer familial imposable : Attestation de détachement fiscal ou tout élément justifiant de la situation précaire du jeune (surendette ment /chômage...).